

PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

n° 82

n° 2012356-0002 (76)

n° 2012356-0003 (27)

ARRÊTÉ INTER-PRÉFECTORAL

Portant approbation de l'évaluation initiale des eaux marines du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « Manche-Mer du Nord »

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, commandant de la zone maritime Manche-mer du Nord,
Le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,

- VU** la directive n° 2008/56/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 établissant un cadre d'action communautaire dans le domaine de la politique pour le milieu marin ;
- VU** le code de l'environnement, et notamment les articles L.219-9 à L.219-18 et R. 219-2 à R. 219-17 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 17 décembre 2012 relatif aux critères et méthodes à mettre en œuvre pour l'élaboration de l'évaluation initiale du plan d'action pour le milieu marin ;
- Considérant** les avis émis lors de la consultation du public du 16 juillet au 16 octobre 2012 ;
- Considérant** les avis émis par les assemblées et organismes consultés.

SUR PROPOSITION de la secrétaire générale pour les affaires régionales de Haute-Normandie et de l'adjoint pour l'action de l'État en mer du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord.

ARRÊTENT

- Article 1** L'évaluation initiale des eaux marines du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « Manche - mer du Nord » est approuvée.
- Article 2** L'évaluation initiale des eaux marines ainsi que les autres éléments du plan d'action pour le milieu marin de la sous-région marine « Manche - mer du Nord » sont consultables sur le site internet de la DIRM Manche Est-mer du Nord : www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr.
Ils sont tenus à la disposition du public au siège de la DIRM Manche Est-mer du Nord ainsi qu'à la préfecture de la région Haute-Normandie.

Article 3 La secrétaire générale pour les affaires régionales de Haute-Normandie, l'adjoint pour l'action de l'État en mer du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, le directeur inter régional de la mer Manche Est-mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

À Cherbourg, le 21 DEC. 2012

À Rouen, le 21 DEC. 2012

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord



Bruno NIELLY

Le préfet de la région Haute-Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime,



Pierre de BOUSQUET